



AVIS OFFICIEL

PILIER PUBLIC

Sierre, le 13 juin 2024

Y:\CH\Conseil général\Avis pour référendum\Pilier public\Credit complémentaire au CE passage supérieur Beaulieu 2024.doc

AVIS

Le Conseil municipal de Sierre rend notoire qu'en séance du 12 juin 2024, le Conseil général a décidé d'accepter :

- **L'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 24 février 2016 pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu et l'adaptation de ses raccords routiers.**

Ces objets sont soumis au référendum facultatif au sens des articles 17, 69 et 70 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'article 9 du règlement communal d'organisation. Le délai commence à courir dès la publication de la décision au pilier public. Les documents y relatifs peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville auprès de la chancellerie communale (bureau N° 104).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Chancellerie	
Date début de la publication	13.06.2024	
Date fin de la publication	12.08.2024	